

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du Vendredi 26 mars 2026

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 23 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents au vote : 15  
Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic PROISY  
Christelle DELEPLACE  
Fabrice VAN BELLE  
Judith TERNIER  
Yves MARTIN  
Isabelle CANDELIER

Charline DECARNIN  
Patricia WATELAR  
Pascal CARPENTIER  
Catherine BRULIN  
Patrick THIEFFRY

Séverine DEPRIECK  
Franck PERRAULT  
Alexandre HERLIN  
Clémentine RIOU

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier MORVAN ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE  
Jorge CORREIA DOS SANTOS ayant donné procuration à Ludovic PROISY  
Charline BERTHE ayant donné procuration à Charline DECARNIN  
Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Judith TERNIER

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV21B\_20260326

Vote des subventions communales pour l'année 2026 - VENDEFÊTES

**M. Le Maire RAPPELLE** le caractère d'intérêt public local de l'association Vendefêtes bénéfique pour les habitants de la commune ou le territoire de la collectivité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande de subvention présentée par Vendefêtes s'occupant de l'organisation de nombreuses festivités sur la commune de Vendeville ;

**Considérant** l'importance des festivités dans la vie sociale et culturelle

**Considérant** le rôle primordial de l'association Vendefêtes dans la promotion du vivre ensemble et du dynamisme local ;

La demande de subvention a été étudiée et s'établit comme suit :

Association VENDEFÊTES	<b>23 000,00 €</b>
TOTAL	<b>23 000,00 €</b>

*Les conseillers municipaux suivants : Fabrice VAN BELLE, Isabelle CANDELIER et Olivier MORVAN ne peuvent pas prendre part au vote, étant donné leur appartenance au bureau de l'association Vendefêtes.*

**M. Le Maire propose au Conseil Municipal de :**

- APPROUVER le versement de la subvention de fonctionnement telle que figurant ci-dessus
- AUTORISER M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention, sur l'exercice 2026
- INSCRIRE la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention de fonctionnement telle que figurant ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026
- **D'INSCRIRE** la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2026.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

  
Charline DECARNIN

Le Maire

  
Ludovic PROISY